

## Appendice au chapitre 9 : Citer/citation : l'éventail polysémique

Curieux statut que celui de ces termes dans le discours linguistique contemporain : d'emploi fréquent, ils ne figurent pourtant ni en entrée des dictionnaires de la discipline (linguistique ou analyse de discours) en usage, ni dans les index de notions des grammaires<sup>1</sup>, comme si leur emploi relevait, en rapport avec celui du discours commun, d'un fonctionnement « pré-technique », consensuel<sup>2</sup>. Trompeuse apparence derrière laquelle se déploie, dans le discours spécialisé, un large spectre de valeurs, combinant diversement *discours autre, représentation, autonymie (mention)*, qui demanderait – comme on le fait pour bien d'autres termes polysémiques – que, dans les analyses linguistiques, on précise l'usage que l'on en fait ... ou qu'on y renonce...

D'une façon cavalière – sans prétendre rendre compte de l'extrême diversité des usages d'un auteur à l'autre, dans leur distribution actuelle et dans leur évolution – on peut distinguer quatre types d'emploi.

L'usage (I), courant, de *citer-citation* combine les trois traits de

- a) mise en jeu de discours autre,
- b) représentation (dimension métalingagière),
- c) avec autonymie-mention.

Par rapport à ce faisceau de traits de *citer-citation*, les autres usages peuvent se définir par la sélection qu'ils y opèrent :

	I usage courant	II usage logico-typographique	III « Discours citant/cité »	IV « tout est citation »
(a) discours autre	+		+	+
(b) représentation	+	+	+	
(c) autonymie	+	+		

<sup>1</sup> Par exemple : Arrivé *et al.* (1986), Détrie *et al.* (2001), Charaudeau *et al.* (2002), Neveu (2004), pour les premiers, Wagner *et al.* (1991), Le Goffic (1993), Riegel *et al.* (1994), Wilmet (1997)... pour les secondes.

<sup>2</sup> Autorisant leur emploi ponctuel : « citation guillemetée », pour une MAE par exemple, chez Wilmet (1997 : 447).

(I) *citer-citation (a+b+c) : représentation d'un discours autre avec autonymie*

L'article *Citation* du *Grand Robert* distingue, des deux sens spécifiques aux domaines judiciaire et militaire (citation devant le tribunal de.../ à l'ordre du régiment), un sens caractérisé comme « courant »<sup>3</sup> : « Action de citer, de prélever et de réutiliser un fragment de texte ; fragment emprunté à un texte authentifié, utilisé dans un autre texte ».

Mis en rapport avec « bribes, extrait, passage, épigraphe, florilège,... », présenté dans des collocations du type : *tirer une citation de, émailler/truffer de citations, citation déformée, abrégée, textuelle, authentique*, et dans la locution *fin de citation*, illustré de « citations » de grands auteurs, évoquant des « citations tronquées », « une prose hérissée de citations »... le sens principal de « citation » trouve son correspondant verbal dans le premier des sens (non spécialisés) enregistrés pour « citer » : « le prédicateur cite une phrase de l'Évangile ; un passage bien, mal cité... ».

Cet emploi de *citation-citer* (I) n'est pas sans entrer en résonance à la fois avec la « convocation » ou « sommation à comparaître » de la justice et de la « distinction » honorifique de l'armée.

L'opération de *citation-citer* (I) relève de la famille B<sub>2</sub> des modes avec autonymisation (mention), DD, MAE et Biv-DIL. Les commentaires spontanés en discours de l'usage de ces modes<sup>4</sup> en termes de *citer-citation* sont monnaie courante : tels, spécifiant notamment le degré de textualité de la « citation » autonyme, les

- (1) je cite, je cite textuellement/ à peu près/ en substance, la citation n'est pas exacte mais c'est l'esprit

qui viennent se placer en incidente (Δ) dans la forme de base du DD

- (2) Il a dit, Δ : « P ».

ou, devant les « îlots textuels » (MAE en DI ou MAS), pour redoubler emphatiquement les guillemets à l'écrit, ou les remplacer à l'oral

- (3) Pour lui, il s'agit de, je cite, /préserver notre petite ville. Tout le reste est secondaire [conv. 10–10–2015].

De façon générale, c'est à travers cette catégorie omniprésente (et les mots) de *citer-citation* (I) – et non dans les termes techniques, DD, et encore moins MAE ! – que, dans le champ médiatique, politique, culturel, scientifique se pense et se dit

<sup>3</sup> Le seul retenu dans le *Gradus des procédés littéraires* (Dupriez 1980/1977) à l'article *citation* : « passage emprunté à un auteur [...] ».

<sup>4</sup> DD et MAE le plus souvent, mais sans exclure le Biv-DIL

la pratique, aux enjeux constamment renouvelés, de la « RDA avec monstration de mots »<sup>5</sup>.

À titre d'exemples de ce fonctionnement discursif constant :

- les instructions éditoriales adressées aux auteurs :
- (4) on sort une *citation* de plus de deux lignes. On insère un intervalle (ligne blanche) avant et après la *citation*.
- l'indication, fréquente dans des textes (articles, essais...) spécifiquement consacrés à un discours, selon laquelle toutes les « citations » du texte (DD et MAE non spécifiquement attribuées) sont tirées de ce discours<sup>6</sup> ;
  - le « patron », répété pour chacun des trente « Romans d'Amour » sélectionnés comme « chefs d'œuvre » dans une revue littéraire grand public<sup>7</sup>, d'un « résumé » suivi des rubriques titrées : CITATION (présentant un extrait de 10 lignes), CIRCONSTANCES, ACCUEIL..., selon une organisation où l'on note l'enchaînement immédiat des deux traitements en RDA du texte, de la paraphrase résumante et du DD textuel.
  - dans un texte analysant un article de Benveniste, une succession serrée de DD de plusieurs lignes, prélevés dans des pages voisines, débouche – après l'indication d'une coupure [...] avant la fin d'une phrase – sur cette remarque : « L'article tout entier mérirait d'être cité ». (Milner 2002 : 75)

Dans les études littéraires et linguistiques, le couple *citer-citation* (I) est convoqué sur le mode d'une catégorie reçue et, au gré des différenciations rencontrées – au plan de la fidélité, du marquage ou de l'intentionnalité –, prolifère en sous-espèces de la reprise de fragments, envisagées, de façon non stabilisée,

- comme des sous-catégorisations, telles : citation *explicite* vs *cachée*, *impliquée*<sup>8</sup>, *crypto-citation*<sup>9</sup>, ou, dans le seul *Palimpsestes* de Genette (1982) : *brute*, *littérale*, *déformée*, *pseudo-citation*...

---

<sup>5</sup> Cf. le parcours intéressant proposé par L. Rosier (1999 : 23–25) des emplois de cette citation au sens (I) commun.

<sup>6</sup> Ainsi, en note infrapaginale d'un long article consacré à un ouvrage récent « *Cosmos* », *radio-graphie d'un best-seller* : « (5) Michel Onfray, *op. cit.* Toutes les citations suivantes, sauf mention contraire, proviennent de ce livre. » [Le Monde diplomatique, juillet 2015].

<sup>7</sup> *Lire* n° 404, 29 mars 2012.

<sup>8</sup> Kerbrat-Orecchioni (1980 : 164).

<sup>9</sup> Mayenova (1970 : 655), Rey-Debove (1978 : 268).

- ou, en rapport d'opposition à *citer-citation* (I) dont elles restreignent l'extension : (faire) *allusion*<sup>10</sup>, *ré-utilisation* (*riutilizzo*)<sup>11</sup>, *réminiscence*...

C'est ce *citer-citation* (I) qui fait l'objet de réflexions – historiques, sémiotiques, discursives, stylistiques,... – telles que, notamment, celle de Compagnon (1979) sous-titrée « Le travail de la citation »<sup>12</sup> ou de Quéré (1992 : 87–99) sur les « Usages de la citation ». Et il apparaît, régulièrement associé aux guillemets-italiques, à la *mimesis* et aux formes de DD et de MAE (sous des noms divers), par opposition souvent explicitée au DI<sup>13</sup>, dans les chapitres consacrés au Discours rapporté des grammaires générales ou des manuels universitaires<sup>14</sup>. De même, dans sa présentation de « L'analyse textuelle », Jeandillou (1997 : 70 *sq.*) introduit à la question du « discours rapporté » comme « le biais [par lequel] le texte laisse entendre la voix des personnages dont les propos sont *cités*, ou *diversement transposés* ». Et c'est sous la dénomination, retenue en titre, de « *discours cité* » qu'il est traité du discours direct (par opposition aux « intégrations, transpositions, reformulations, traductions » des autres discours : indirect, raconté et indirect libre).

**Remarque 1 : « Citations » musicales, picturales...** On remarque enfin que c'est ce sens – vivace – de *citer-citation* (I), de reprise d'un fragment de discours antérieur, qui, très largement, est exporté hors du champ de l'intertextualité, dans d'autres domaines de la création artistique, où la critique parle très volontiers des « citations » musicales, picturales, cinématographiques, à l'œuvre dans une partition, un tableau, un film.

Notons – bien sommairement pour ce champ passionnant... – que, par opposition au langage, disposant – avec ses deux plans de signification, pour suivre Benveniste, de signes (au plan sémiotique), tels les guillemets ou la syntaxe propre à l'autonyme, à même de *marquer* les citations, les reprises musicales, picturales, filmiques relèvent, si évidentes qu'elles puissent paraître, du seul plan (« sémantique » au sens de Benveniste) où la mise en rapport d'un segment avec l'ailleurs d'une mémoire musicale, picturale... conduit à *interpréter* le segment comme

---

**10** Authier-Revuz (2000).

**11** Mortara-Garavelli (1985 : 67).

**12** Caractérisée comme « la forme simple » ou « la plus flagrante » de la répétition, associée aux guillemets, spécifiée dans son statut de « mention » ou de *mimesis*, par opposition au commentaire ou à la paraphrase (Compagnon 1979 : 162, 283), et passant par les opérations de découpe-prélèvement, déplacement et greffe-collage, qui articulent les deux textes et les deux énonciations « citantes et citées » (texte, sujet cité/citant (*ibid.* : 77, 159, 281) ; énoncé répété/répétant (*ibid.* : 68, 99)).

**13** Cf. Tisset (2000 : 92) : « Le discours indirect n'est plus la *citation* d'un acte d'énonciation [...]. [C']est une reformulation du propos et non une *citation* », ou : « un discours rapporté au style indirect est non plus une *citation* mais une reformulation [...] » (Le Goffic 1993 : 270).

**14** Grévisse (1975 : 1066), Riegel *et al.* (1994 : 597), Kerbrat-Orecchioni (1980 : 63–67), Sarfati (1997 : 69–72), Rullier-Theuret (2001 : 9, 39, 68, 72), par exemple.

emprunté à cet ailleurs : le citer-citation musical, pictural... se réalise sur le versant *non-marqué* (ce qui, insistons-y, n'empêche pas que cela ne puisse être tout à fait « saillant ») de l'opération – celui où on caractérise une citation discursive comme « implicite », « crypto », « allusion »...

Resterait à préciser le statut – relativement à l'absence de « marque » au plan sémiotique – des formes spécifiques de mise en abyme, faisant apparaître un tableau « encadré » dans un tableau, un écran où se projette un film dans un film, apparentable à l'enchâssement, marqué, d'un dire autre « montré » au DD dans le Dire.

### (II) *citer-citation (b+c) : représentation autonyme*

Un emploi, spécialisé, de citer-citation correspond à la notion sémiotique de *mention* (vs *usage*) ou d'autonymie et à son répondant typographique le guillemet. Le trait (c) du sens (I), celui de « discours autre » s'y efface ; le domaine couvert par ce sens (II) étant celui des trois zones de métadiscursivité distinguées précédemment : celle de la langue et de ses « types » comme celle des discours et de leurs « tokens », qu'ils soient « autres » ou « en train de se faire » (RDA ou ARD). Seront également « citées », en ce sens, l'ensemble des occurrences guillemetées dans

- (5) « Le » est un article ; Il a dit : « Je suis d'accord » ; Je te dis : « Viens » ; C'est une « trahison », il n'y a pas d'autre mot.

Ainsi le chapitre « Guillemet », dans le *Traité de la ponctuation française* de J. Drillon (1991), fait-il voisiner au titre de *citer/citation* DD, MA dans toute son étendue (c.à.d. non restreinte à l'emprunt à du discours autre) et « mot cité en tant que mot », illustré par « Le mot “zythum” constitue la dernière entrée [...] » (1991 : 301). Il en va de même dans l'article « autonymie » d'un dictionnaire de linguistique<sup>15</sup>, caractérisant cette forme comme « permettant de *citer* les formes linguistiques – quelle qu'en soit la nature [...] de la lettre [...] à l'énoncé – [...] ». C'est encore ce sens (II) qui émerge dans la formulation de J. Rey-Debove (1978 : 253–254) : « La connotation autonymique cumule deux sémiotiques : on emploie un signe et on le cite tout à la fois », où le « *citer* » est associé à la configuration sémiotique proposée pour l'autonymie.

**Remarque 2 : to quote/quotation, to cite/citation.** Sans entrer dans le fonctionnement de l'anglais avec ses deux lexèmes : *to quote-quotation* et *to cite-citation*, pour lesquels le *Harraps Standard* donne également citer-citation comme équivalent français, on notera :

- l'emploi courant de *quotation* dans *quotation marks* (guillemets) et *words quoted* (mots entre guillemets), comme dans l'usage de *quote/unquote*, à l'oral, entourant emphatiquement un « *e* » de DD ou une MAE, sur le mode *je cite/fin de citation* ;

---

15 Arrivé *et al.* (1986 : 89).

- la valeur de *quotation* chez les philosophes du langage, Quine, notamment, fondateur de l'opposition usage/mention, renvoyant à *tous les faits de mention*, se situant donc comme l'autonyme de J. Rey-Debove, en deçà des différences langue-discours-discours autre<sup>16</sup> ;
- l'apparition du syntagme « *noncitational quotations* »<sup>17</sup>, correspondant, dans l'espace des « *hybrid quotations* » – définies comme séquences « *both used and quoted* » », i.e. ce que désignent connotation et modalisation autonymique – au complémentaire des modalisations autonymiques d'emprunt dans l'ensemble des modalisations autonymiques (*cf.* ci-dessus chap. 8.3.2, p. 292 et schéma [XVI]) : en termes de « citation » il faudrait en français évoquer des « citations (II) non citationnelles (I) » (c'est-à-dire des mentions, sans emprunt à un discours autre).

### (III) *citer-citation (a+b) : discours autre représenté*

Avec ce troisième sens pour *citer-citation*, c'est, par rapport au sens « courant » combinant discours autre-représentation-autonymie, un déplacement inverse de celui observé pour le sens (II) qui se produit : là où autour du trait (métalangagier) de « représentation » qu'ils partagent tous les deux, le sens (II) – sémiotique – se dégageait du « discours autre » pour s'étendre à toute autonymie-mention, le sens (III), dégagé du trait d'autonymie, s'étend à tout ce qui relève de la « représentation » du « discours autre » – autrement dit correspond au champ global de la RDA.

Cette extension du sens (I) au sens (III) couvrant le domaine du « discours rapporté » peut trouver un ancrage dans une facette de la polysémie du verbe *citer*, telle que, débordant largement le spectre des emplois du nom *citation*, la parcourt l'article du Grand Robert. Au-delà du sens, spécifiquement métalangagier, couplant *citer* à *citation*, deux séries sont recensées :

- la première, définie par « Reproduire (des paroles déjà prononcées ou écrites) », reliée à « alléguer, mentionner, produire, rappeler, rapporter », ne s'intègre – ou ne s'apparente – que pour une part (« citer les paroles de quelqu'un, ses sources, ses références ») au domaine de la RDA (contrairement à « citer un fait, un exemple ») ;
- la seconde, définie par « Désigner (une personne, une chose) comme digne d'attention », reliée à « évoquer, indiquer, invoquer, nommer, signaler » est, elle, étrangère à la RDA.

---

**16** Cf. Brabanter (2003 : 5) : « Philosophers of language usually deal with Rey-Debove's autonymy under the heading of "mention" » or "quotation" », ou J. Rey-Debove (1978 : 87) commentant l'énoncé « "Boston" is disyllabic » par « C'est le mot autonyme ("a quotation") qui est employé et non le mot ordinaire [...] ».

**17** in Brabanter (éd.) (2005 : 22 sq.), par exemple.

*Citer* (III) – comme synonyme de *rapporter* ou *représenter* – se rencontre couramment aujourd’hui dans les travaux de linguistique ou d’analyse du discours, parfois étendu au nom *citation*. Le divorce entre les sens (I) et (III) est saillant dans des formulations telles que « dans le discours indirect il [notre L] fait usage de ses propres mots quand il cite les propos d’autrui »<sup>18</sup>. La distribution et l’histoire précise de cet emploi générique de *citer-citation*, par rapport au sens (I) serait à faire.

Au-delà des ouvrages de Maingueneau<sup>19</sup> qui, de longue date, ont promu l’articulation discours *citant/cité* comme cadre à l’appréhension du « discours rapporté », nombreux sont les chapitres de manuels, consacrés à ce champ, qui emploient ce *citer* (III) : dans des occurrences ponctuelles, associées à un mode sans monstration de mots, lorsqu’il est question, par exemple<sup>20</sup>, du « discours citant » ou de la « parole citante », par rapport auxquels s’effectuent les transpositions de déictiques au DI ; ou comme cadrage d’ensemble pour la différenciation des trois types – DD, DI, DIL – par les caractéristiques de leur « discours cité » respectif<sup>21</sup> ou le rapport entre « discours citant » et « discours cité »<sup>22</sup>.

Cet usage générique de *citer* (III), renvoyant, à l’instar de *rapporter*, *représenter*..., à l’ensemble du domaine, s’est incontestablement « établi » dans le champ linguistique contemporain<sup>23</sup>, qui se trouve ainsi partagé entre lui et celui du *citer* (I), renvoyant spécifiquement au sous-ensemble du premier comportant de la monstration de mots.

L’extension observable du sens (III) au nom *citation* – dont la valeur commune ne présente pas la polysémie de *citer* – paraît moins fréquente. Notons, par exemple, chez Maingueneau, l’emploi de *citation* au sens (III) allant de pair avec celui du couple *citant/cité* :

---

**18** Maingueneau (1994 : 135).

**19** Notamment Maingueneau (1976), (1987), (1991), (1994).

**20** Herschberg-Pierrot (1993 : 113, 114).

**21** Arrivé *et al.* (1986 : 236–237) : le DD « préserve l’indépendance du discours cité », et « le discours cité est présenté entre guillemets » ; le DI « enlève toute autonomie au discours cité » et « le discours cité est [...] intégré à la phrase » ; le DIL « conserve les traces de l’énonciateur du discours cité ».

**22** Stolz (1999 : 73) : « [...] le discours cité en discours indirect perd sa modalité : c’est la modalité du discours citant qui s’impose, la modalité du discours cité peut être signalée par le sémantisme du verbe. »

**23** Par exemple (sans qu’il soit question d’en recenser les apparitions) : énonciation citante/citée chez Reichler-Béguelin (1992 : 203) ; discours citant/cité chez Rosier (1999 : 126, 231...) ; locuteur citant/cité chez Rabaté (2004 : 8) : « trois grands types de procédés qui permettent de citer autrui » chez De Mattia (2000 : 7)...

[...] l'opposition irréductible entre ces deux formes de *citation* : le discours direct insère [...]. En revanche, le discours indirect ne maintient stable que le contenu du *discours cité* [...]. Le *discours citant* subordonne tout à son « optique » [...] (1976 : 123–124)

En français [...] la *citation* peut se réaliser à travers trois « stratégies » distinctes [...] selon le type de relations qui s'instaurent entre *discours citant* (DCt) et *discours cité* (DCé) [...]. [...] aucune des stratégies n'est première, il s'agit de deux *modes de citation* indépendants qui correspondent à deux perspectives complémentaires. (1994 : 121 et 123)

ou les volumes *Citations I et II*<sup>24</sup> rassemblant des travaux couvrant le champ du « discours rapporté »

On distinguera de cet emploi de citation (III) deux usages résolument génériques du terme qui relèvent de perspectives et de choix théoriques particuliers différents.

L'un<sup>25</sup>, intégré à une entreprise de constitution automatique de résumés visant les seuls contenus informationnels, se propose l'identification et l'extraction de tout ce qui, dans un texte – quelle qu'en soit la forme – y relève du « rapporté », c'est-à-dire du discours « autre » :

[Nous] définissons la citation comme un acte de langage, celui de rapporter un discours [...]. [...] « citation » est pour nous un terme générique qui regroupe toutes les formes de discours rapporté. (Mourad et al. 2004 : 398)

L'autre, loin de « neutraliser » le trait de « monstration » inclus dans *citer-citation* (I), le place, dans une approche « citative » du discours rapporté, au principe même de tout le champ : ainsi, par exemple, le titre de L. Perrin (2002) « Les formes de la citation au style direct, indirect et indirect libre » ne doit-il pas être assimilé aux formulations évoquées ci-dessus, des diverses « stratégies » par lesquelles se réalise (neutre, en deçà de l'opposition ±monstration) l'opération de citation (III)... La citation généralisée s'inscrit ici, posée au principe d'un discours rapporté conçu tout entier comme « démonstratif » (vs « descriptif ») où la « reproduction » du discours autre est pensée en termes de « ressemblance » dans le sillage théorique des approches « mimétiques » ou « iconiques » de la communication<sup>26</sup>.

Lorsque, en revanche, en dehors de ces deux cadres, on s'attache, dans une perspective linguistique, discursive, à dégager la spécificité des diverses formes disponibles dans le champ – et notamment ce qui tient à la dimension autony-

<sup>24</sup> Jaubert et al. (2011).

<sup>25</sup> Mourad G. et al. (2004), par exemple.

<sup>26</sup> Sperber et Wilson (1989) et, pour le DR, Clark et Gerrig (1980), cf. ci-dessus chap. 8.1 Remarque 1, p. 251 et chap. 8.2.1.3 Remarque 2, p. 261.

mique, de monstration de mots – on observe que, dans les contextes convoquant le sens (III), notamment *via* le couple *citant/cité*, le sens (I) (de *citation* et même de *citer*) « fait de la résistance » : la polysémie intra-textuelle qui en résulte se réalise dans des configurations diverses.

Ainsi, au cadrage liminaire d'un article « Discours rapporté » de dictionnaire de linguistique<sup>27</sup> en termes de « locuteur citant/cité », le corps de l'article réserve *citer* (p. 95) et *citation* (p. 96) à des formes avec monstration de mots.

La prégnance du sens (I) de *citation* se manifeste aussi dans des présentations du « discours rapporté » convoquant tout au long le sens (III) du verbe (*citant/cité*) et du nom. Ainsi, sinon un passage obligé au sens (I), est-ce au moins un tropisme vers ce que désigne *citation* (I) qui apparaît dans la séduisante revue proposée par Maingueneau<sup>28</sup> de la « fonction des citations » ou des « fonctions de la citation » : les cinq sortes de citation qui sont distinguées « relique, épigraphe, culture, preuve, d'autorité » – semblent bien, à travers exemples et commentaires – « fragments de discours vrai », « citations de grands auteurs », « extraits de la Bible », « [ne pouvant] être résumés, reformulés » –, relever de la *citation* (I), et dans la catégorie proposée de « résumé avec citations »<sup>29</sup>, si le résumé est à juste titre appréhendé comme pratique textuelle de « discours rapporté », c'est-à-dire relevant globalement du couple *citant/cité* (III), c'est évidemment au sens de *citation* (I) que le nom est pris ici pour désigner les fragments (MAE) que comporte le résumé ; aussi est-ce, tout au long, sur une double portée polysémique *citer* (I/III) que se déroule l'analyse<sup>30</sup>.

Cette alternance entre les deux valeurs (I) et (III) de *citer-citation* peut traverser de façon serrée toute une étude (Lorda Mur 1997). Ainsi, partie du sens (III)

Je propose de distinguer entre le discours *citant* (journalistique) et le discours *cité* (politique) (Lorda Mur 1997 : 66)

l'auteur convoque le sens (I), spécifié différenciellement par rapport à d'autres modes de RDA :

Quant aux propos politiques retenus (*intégrés, cités ou évoqués*) (*ibid.* : 71)

Par la suite les propos *intégrés* et *les citations* alternent avec les explications [...] (*ibid.* : 72)

---

<sup>27</sup> Détrie *et al.* (2001 : 92–96).

<sup>28</sup> Maingueneau (1976 : 126–127), (1991a : 137–139).

<sup>29</sup> Maingueneau (1991 : 108–109), (1994 : 132–133).

<sup>30</sup> Cf., par exemple, (1994 : 133) : « résumé avec citations (I)... voix du DCt et celle du DCé (III)... les fragments cités (I)... citations (I)... DCt (III)... point de vue du DCé (III)... choix des citations (I)... fragments ainsi cités (I)... intégration dans le DCt (III)... ».

L'alternance peut se faire dans le cadre d'une phrase :

Toutes les formes du discours rapporté sont utilisées, de l'intégration totale dans le discours *citant* (III) à la *citation* (I) littérale qui peut se réduire à un îlot [...] (*ibid.* : 67)  
[...] l'enchevêtrement énonciatif du discours *citant* (III) et du discours *cité* (III), des paroles et des intentions des déclarants, des extraits *cités* (I) politiques et de l'interprétation journalistique. (*ibid.* : 71)

et déboucher... dans l'incertitude (I ou III)<sup>31</sup>

une des caractéristiques des *citations* de la presse est justement l'extrême attention portée aux bons mots et aux expressions originales, maladroites, agressives, naïves [...] des élus, ce qui constitue un des moyens privilégiés pour accrocher l'attention des lecteurs. (*ibid.* : 71).

À survoler par leur résumé les 55 articles du recueil « Le Discours rapporté dans tous ses états »<sup>32</sup>, quelques traits de la distribution de *citer-citation* peuvent être – sans les extrapoler pour autant – notés :

- les termes *citer-citation* apparaissent dans moins de 40% des résumés, là où tous sauf 7 font usage<sup>33</sup> de l'ensemble *rapporтер-représenter-reprise* (sous leurs formes diverses : participiales, nominales, adjectives).
- Lorsque *citer-citation* apparaît, son usage se partage entre sens (I) (avec mention) et sens (III) (générique, équivalant à RDA) dans un rapport de 3 pour 1<sup>34</sup>, privilégiant donc nettement le sens (I). L'identification du sens (I) ou (III) des termes pouvant se faire contextuellement dès le résumé ou seulement à la lecture de l'article montrant ce à quoi ils renvoient : DD ou MAE dans la majorité des cas vs « citations directes et citations indirectes » (comme pour l'article résumé p. 603).

Au total, par rapport au vocabulaire « technique », et lourd, de « discours rapporté, représenté, ... », *citer-citation* (III) offre certes un visage d'aimable simplicité, le verbe *citer*, se prêtant de façon élégante dans sa brièveté, à donner force,

---

**31** Sans doute – compte-tenu de la prégnance spécifique du sens (I) pour *citation* – doit-on comprendre que : « les DD de presse se focalisent sur les particularités langagières accrocheuses » ; mais est envisageable le sens (III) de : « la RDA dans la presse priviliege les bons mots... » – ceci devant impliquer le recours aux modes autonymisants, DD ou MAE.

**32** López-Muñoz *et al.* (2004).

**33** Parmi ces 7 textes, 5 se situent directement au plan de leur objet propre (DIL, DI, autonyme, îlot textuel, discours cité (au sens de DD), sans référer au champ d'ensemble).

**34** Cf. citation (III) : « la citation journalistique [...] » (p. 603) ; « détection automatique des citations [...] » (p. 611) ; « la citation et l'appel à référence bibliographique [...] (p. 617) ; « [...] extraction des informations citationnelles » (p. 619).

*via* l'opposition actif/passif *citant/cité* au couple – homomorphe et dissymétrique – des deux discours impliqués dans tout fait de RDA. Mais outre les flottements ou confusions liés à la polysémie, l'extension à tout le champ de la RDA du terme renvoyant communément à la reprise – exacte ou non – de *mots* d'ailleurs, conforte implicitement – cela quel que soit le point de vue exprimé – la conception d'un « discours rapporté » foncièrement associé à la dimension de la « textualité » (comme dans la tenace approche dérivationnelle DD->DI->DIL) où l'éventail des formes se ramènerait à des types et degrés d'aménagement de cette textualité.

**Remarque 3 :** La traduction française (1963 : chap. IX) du passage que, parmi les « structures doubles », Jakobson (1957) consacre à celle, M/M, du discours rapporté, offre un curieux exemple d'arasement terminologique par *citer-citation* – successivement utilisé comme dénomination générale, puis spécifique – de la différenciation marquée par l'auteur entre « *reported* » et « *quoted* » *speech* :

M/M) « REPORTED SPEECH is speech within speech, a message within a message and at the same time it is also speech about speech [...]. There is a multiplex scale of linguistic processes for **quoted** and quasi-quoted speech : « direct speech », « indirect speech » (*oratio recta, obliqua*) and various forms of « **represented** discourse » (*style indirect libre*, « free indirect style ») (1957/1990 : 387, *idt*)

M/M) Le discours cité (*oratio*) est un énoncé à l'intérieur d'un énoncé [...]. Il existe une échelle multiple de procédés destinés à rendre les citations ou quasi-citations : le discours direct (*oratio recta*), le discours indirect (*oratio obliqua*) et diverses formes de style indirect libre. (1963 :177, *idt*).

#### *Citation (IV) : le dire comme déjà-dit*

Avec ce dernier sens, c'est la dimension de la *représentation* qui s'efface et, avec elle, celle de la *mention* comme forme sémiotique : sous le terme de *citation*, ou de *citationnel*, s'opère un basculement depuis le sens (I) (le dire *prélève* des mots du déjà-dit) vers le sens (IV)) (le dire *relève*, tout entier, du déjà-dit).

Pas de risque de confusion ici, car des sens (I) et (III), renvoyant tous deux à des *formes* linguistiques de la *représentation* du discours autre, on est passé, changeant de plan, du côté de l'*appréhension du fait de la présence*, inhérente au dire, du déjà-dit dans lequel et à partir duquel il se fait.

Ce mouvement de « forçage » du sens, de l'usuel « je cite » vers le sens (IV) d'une reconnaissance de la nature intertextuelle, interdiscursive, dialogique, du dire s'opère notamment chez Barthes, sous couvert du dérivé « *citationnel* »<sup>35</sup> :

---

<sup>35</sup> Selon le même mouvement que celui que décrit M. Schneider, à propos de *plagiat*, dans *Volteurs de mots* (1985 : 31) : « Qui parle quand l'un dit ? Qui écrit, l'auteur ou l'autre ? [...] le pla-

Un langage ça ne fait que s'emprunter, que « se passer » comme une maladie ou une monnaie. Vous avez pu voir que dans *S/Z*, contrairement à toute déontologie, je n'ai pas « cité mes sources » [...] ; si j'ai supprimé les noms de mes créanciers [...] c'est pour marquer qu'à mes yeux c'est le texte tout entier de part en part qui est *citationnel* [...]<sup>36</sup>.

et aussi, « à mot constant » :

Tout texte est un intertexte ; d'autres textes sont présents en lui, à des niveaux variables, sous des formes plus ou moins reconnaissables : les textes de la culture antérieure, ceux de la culture environnante ; tout texte est un tissu nouveau de *citations révolues*. [...] L'intertexte est un champ général de formules anonymes, dont l'origine est rarement repérable, de *citations inconscientes* ou automatiques, données sans guillemets<sup>37</sup>.

C'est dans le battement de cette polysémie I/IV que Compagnon (1979) inscrit son parcours du « travail de la citation », depuis la « découpe » de « La citation telle qu'en elle-même » – celle de « L'homme aux ciseaux » – jusqu'à « l'écriture brouillée », aux prises avec le « tout est déjà-dit », selon un mouvement qu'annonce, dans l'avant-propos : « Je souffre de la citation, c'est-à-dire du langage », où le « c'est-à-dire » revenant sur l'emploi initial, au sens (I), y surimprime le sens (IV). Même trajet pour la revue, par Quéré (1992) des « usages de la citation (I) », débouchant, hors « limites », sur l'intertextualité et « l'in-fini de la citation (IV) ».

Le couple citation (I/IV) apparaît, dans l'espace sémiotico-littéraire, comme une manière de dire l'articulation saisie ailleurs en termes d'hétérogénéité représentée/constitutive<sup>38</sup>. On revient ci-dessous (partie V) sur ce déjà-dit constitutif du dire – la citation (IV) – sur fond duquel appréhender en discours les formes de la RDA – c'est-à-dire la citation (III), incluant la citation (I)... – : la solution pratique adoptée dans cet ouvrage devant cette polysémie de *citation* est d'en limiter l'usage au maximum, et restreint au sens (I), « commun »<sup>39</sup>.

---

giat est soit peu de chose : ce que les tribunaux caractérisent ainsi (le plagiat, si l'on veut, sans guillemets), soit un ensemble immense (le “plagiat”) qui désigne l'inappartenance foncière du langage ».

<sup>36</sup> Entretien, 20 mai 1970, *Les Lettres françaises*, repris dans Barthes (1981 : 78). Voir cap. 14 p. 565.

<sup>37</sup> Barthes (1973 : 1013–1015).

<sup>38</sup> Cf. notamment Authier-Revuz (1982a), (1984), (1995/2012).

<sup>39</sup> Sauf, bien entendu, notamment au chap. 12.2, lorsqu'il s'agit de citer (I) – en DD, en MAE marquée ou non – d'autres discours usant du sens (III).

